

**Conseil Municipal du 6 juillet 2018**

## **Question diverse sur la sécurisation des événements**

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance, par l'article du Progrès du 29 juin 2018, de votre projet de définir trois lieux sur Ambérieu pour permettre l'organisation de manifestations d'ampleur, lieux qui seront faciles à sécuriser. Il est évoqué l'extérieur de l'Espace 1500, la place Jules Ferry ou celle du Champ de Mars et un troisième lieu. Pour ce dernier, il serait souhaitable qu'il soit en gare, afin que la fête de la musique qui a été organisée en gare par le Conseil citoyen, puisse de nouveau avoir lieu l'an prochain ainsi que d'autres manifestations.

Dans ce même article, il est fait état de l'utilisation des voitures personnelles des bénévoles des associations pour sécuriser leurs événements. Ceci nous interpelle. En effet, imaginons qu'une voiture bélier défonce une ou plusieurs voitures de bénévoles. D'une part, tous les contrats d'assurance des voitures personnelles ne prennent pas en charge le risque "attentat" et pour les contrats qui prennent en charge ce risque, il y a souvent application d'une franchise qui restera à charge du bénévole. Il n'est pas non plus certain que la garantie "attentat" couvre des véhicules qui seraient positionnées au milieu de la route pour faire obstacle à un véhicule bélier. Par ailleurs, si un attentat survient et endommage le véhicule d'un bénévole, il y aura un préjudice de privation du véhicule pendant un certain temps, préjudice qui n'est pas forcément pris en charge par l'assurance. Par exemple, ce préjudice serait particulièrement important si le bénévole utilise sa voiture pour se rendre au travail ou dans le cadre de son travail.

Dans un contexte où les associations ont déjà peine à recruter des bénévoles, une telle mesure, qui oblige le bénévole à s'impliquer sur ses biens personnels, nous semble totalement inappropriée. Quelle solution compte mettre en place la municipalité ?